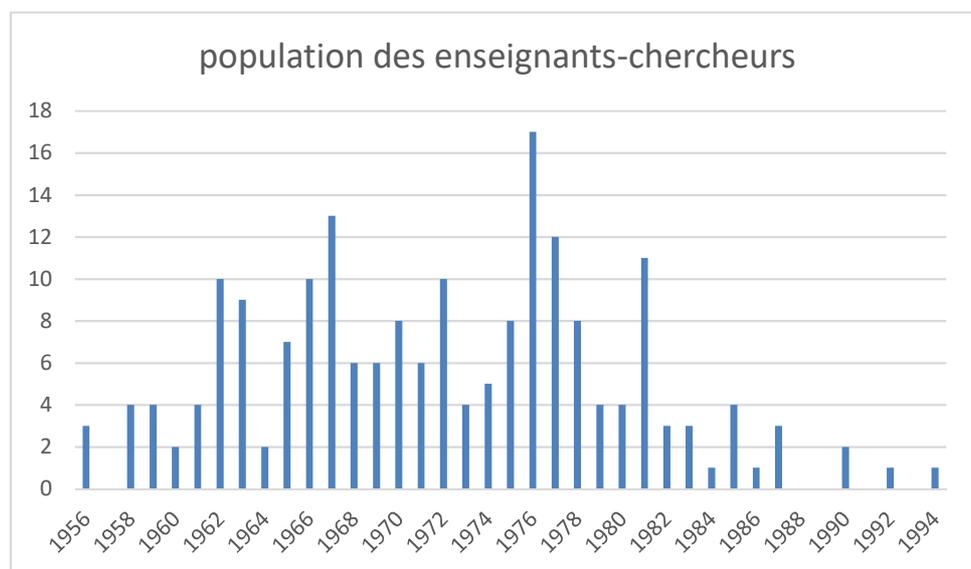


RAPPORT D'ACTIVITE 2023 de la section 34 du CNU

I. Population de la section 34 au printemps 2023

La section comporte 196 membres dont 39 femmes (19,9%). 57% des membres sont maîtres de conférences. La figure ci-dessous montre l'histogramme de la population totale en fonction des années de naissance (en date de mars 2023).



Histogramme de la population totale par année de naissance

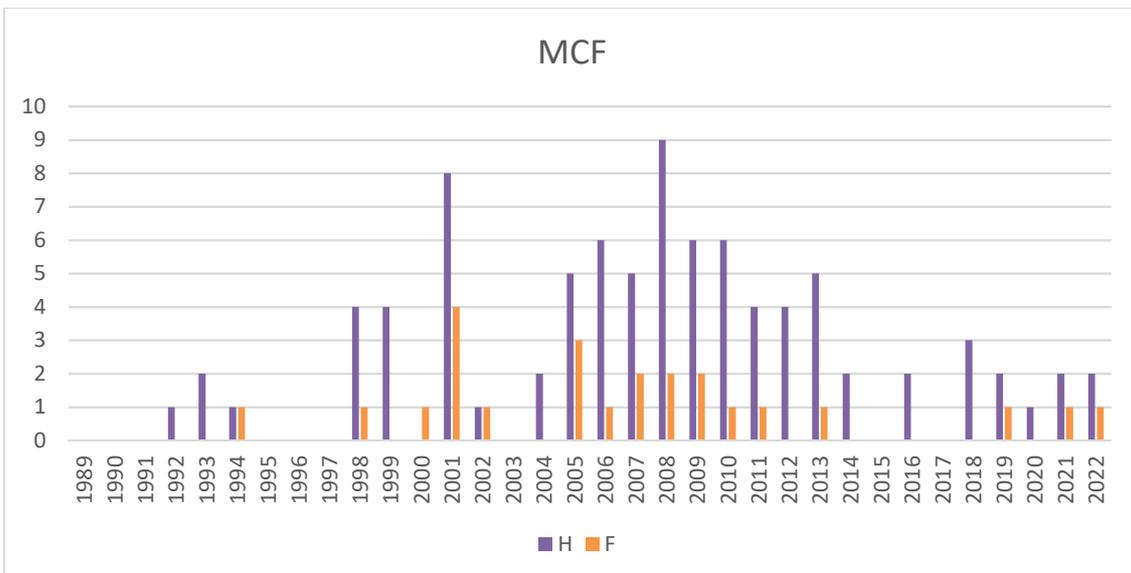
8% des enseignants-chercheurs ont moins de 40 ans comme l'an dernier. La population se répartit de la manière suivante :

grades	hommes	femmes	total	%F
MCF CN	54	16	70	22,9%
MCF HC	28	8	36	22,2%
MCF EX	5	0	5	0,0%
PR 2C	17	2	19	10,5%
PR 1C	31	4	35	11,4%
PR EX1	11	2	13	15,4%
PR EX2	11	7	18	38,9%

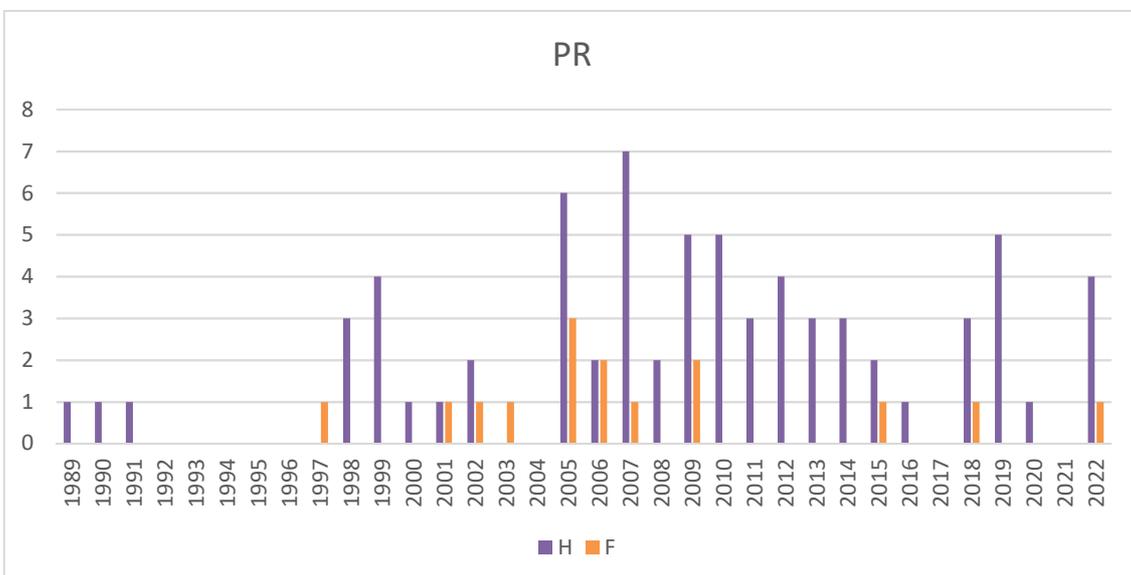
Répartition hommes/femmes dans les différents grades

Il y a 21,6% de femmes dans le corps des maîtres de conférences et 17,6% dans celui des professeurs, ce qui semble une différence peu significative mais qui couvre des réalités différentes suivant les grades et suivant les générations.

Pour approfondir cette question on peut considérer la population du point de vue de la date de recrutement plutôt que de la date de naissance. Ceci se traduit par les répartitions suivantes qui concernent les populations en activité dans les deux corps. Les personnes qui ont été recrutées dans le corps et l'ont quitté n'y figurent pas.



Répartition des maîtres de conférences actuels en fonction de leur date de recrutement



Répartition des professeurs en fonction de leur date de recrutement

Nous constatons dans notre dernier rapport que la diminution du recrutement de femmes allait de pair avec la diminution du recrutement : entre 2006 et 2010, par exemple, 46 recrutements de maîtres de conférences, dont 20% de femmes, entre 2016 et 2020, 10 recrutements, 10% de femmes. Le même phénomène s’observait pour les passages professeurs avec respectivement 25 postes et 20% dans la première période, 12 postes et 8% dans la deuxième. On peut peut-être voir les prémices d’un changement de tendance dans le recrutement des jeunes avec trois femmes recrutées en 2019, 2021 et 2022, sur un total de 10 maîtres de conférences. Une femme promue professeur en 2022 ne suffit pas à indiquer une tendance. Nous encourageons les comités de sélection à bien faire attention aux biais dans les recrutements et à se former sur ces questions.

Le constat que les recrutements d’enseignants-chercheurs sont, depuis près de 10 ans, de l’ordre de 0 à 3 par an, se prolonge sur l’année 2023. Cette situation alarmante ne permet pas le renouvellement des enseignants dans les disciplines de la section 34, et joue contre l’égalité H/F comme mentionné précédemment. Dans ce contexte, la mise en place des CPJ (chaire professeur junior) ne peut que renforcer l’inquiétude sur la pérennité du métier d’enseignant-

chercheur et sur l'ancrage du recours aux vacances. Les personnels recrutés sur ces postes n'étant pas fonctionnaires, il n'y a pas de remontée de listes via le ministère.

La situation est un peu plus favorable pour les postes de professeurs puisque 5 collègues ont pu être promus : 3 sur des postes PR46.3, 1 par repyramidage et 1 sur poste PR46.1.

Après une année 2022 un petit peu plus favorable, le nombre de postes ouverts au recrutement de maître de conférences en 2023 est à nouveau très alarmant :

PR :

1 46.1 à l'Université de la Côte d'Azur 34

1 46.1 à l'Observatoire de Paris 34

1 46.1 à l'Université Claude Bernard 34

MC :

1 à Toulouse III 34

II. Compte rendu des sessions de qualification et CRCT

La désignation des rapporteurs (qualification et CRCT) s'est faite lors de la réunion du bureau le 24 novembre 2022. La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière les 2 et 3 février 2023.

A. Session de qualification

Le nombre de candidats pour les qualifications aux fonctions de Maître de conférences est identique à l'an dernier (67). Après examen de tous les dossiers de demande de qualification, il est procédé au vote sur les listes de qualification : elles sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des qualifications :

Maîtres de conférences :

Sur 67 dossiers transmis à la section

- 52 qualifiés,
- 9 non qualifiés,
- 6 hors section,

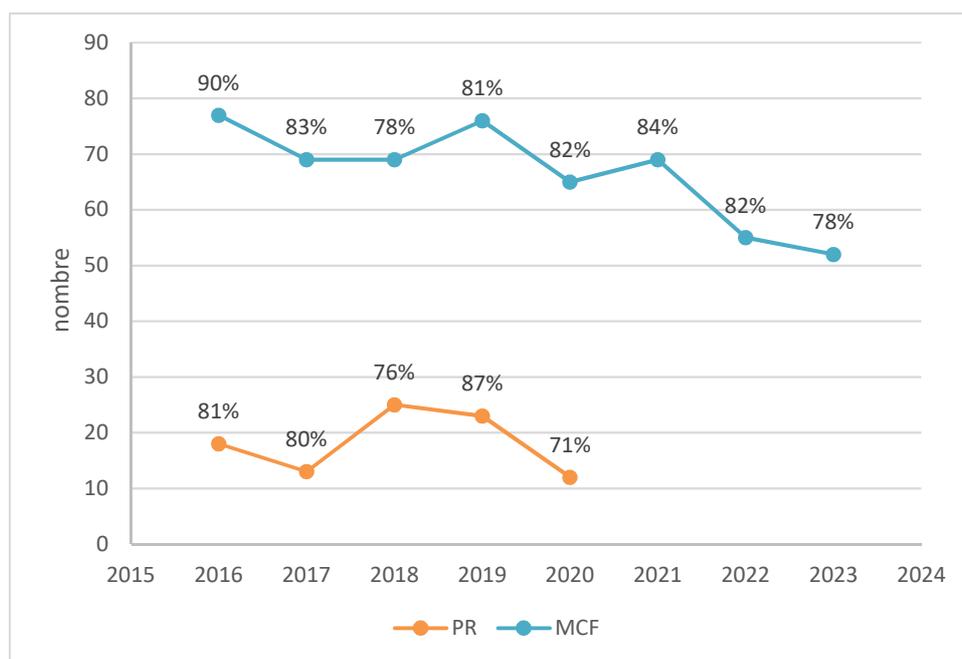
Le taux de qualification est donc de 78% des candidatures des dossiers transmis à la section, ce qui est légèrement moins que l'année précédente. Il y a eu 18 candidates, 72% ont été qualifiées. La fraction de candidate a un peu remonté.

Professeurs :

Sur 3 dossiers transmis à la section aucun n'a été qualifié. Le taux de qualification n'a plus vraiment de sens. On peut relever les professions des candidats : post-doctorants, chercheur contractuel.

Le graphe ci-dessous représente l'évolution du nombre et du pourcentage de qualification. Le graphe est stoppé à 2021 pour la qualification aux fonctions de professeur, année du passage à la qualification automatique des maîtres de conférences. Le taux de qualifiés est à peu près stable mais la chute du nombre de dossiers est incontestable et traduit vraisemblablement la

chute de l'attractivité du métier.



Evolution du nombre de qualifications sur le mandat de la section actuelle et de la précédente

B. Session d'attribution de CRCT

10 demandes ont été reçues, pour une attribution d'un unique semestre, dont 3 déposées par des femmes. Après rappel des critères de la section (qualité scientifique du dossier, pertinence et urgence du projet, autre CRCT ou décharges déjà obtenus), les demandes sont analysées. Le semestre est attribué à Audrey Delsanti. Il faut noter qu'un dossier supplémentaire de femme de retour de congé de maternité a été reçu par la section qui n'a pas été examiné à la demande du ministère. Le CRCT lui a finalement bien été attribué en local.

A la suite de cette session, la section a voté la motion suivante :

La campagne de CRCT 2023 a été d'un niveau exceptionnel, avec 11 dossiers tous jugés excellents à tous points de vue. Pour tous ces dossiers, le niveau des activités scientifiques leur confère une visibilité et une notoriété primées par des comités d'évaluations internationaux. Leur niveau d'expertise leur vaut d'être responsables d'instruments et de projets qui engagent la France sur le plan international. Sur un total de 13 semestres demandés, la section 34 n'en dispose que d'un seul, une misère ! La Section 34 regrette amèrement de ne pouvoir soutenir plus fortement ses collègues et considère que les possibilités offertes sont indignes de leur engagement.

III. Compte rendu de la session d'avis sur les avancements de grade

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière les 25 et 26 mai 2023 pour examiner les promotions, après une réunion du bureau qui s'était tenue le 19 avril.

Les personnes promues en 2023 sont :

- MCF CN - HC : Andrea Cattaneo, Pacôme Delva, Alain Hui Bon Hoa, Yann Rasera
- MCF HC - EX : personne alors qu'il y avait une possibilité mais aucun candidat
- PR2 - PR1 : Pascal Bordé

- PR1 - PREX1 : Olivier Mousis, Cyril Szopa, Benoit Sémelin
- PR EX1 - PREX2 : Alain Vienne

Le bilan chiffré figure sur la page suivante.

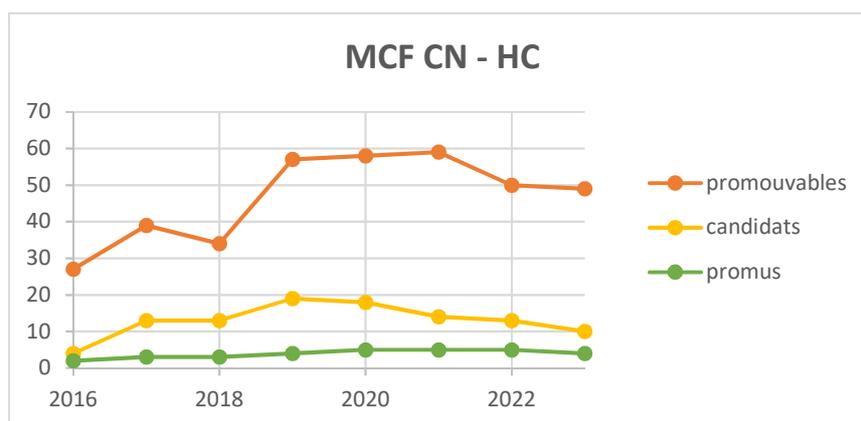
Il appelle les observations suivantes :

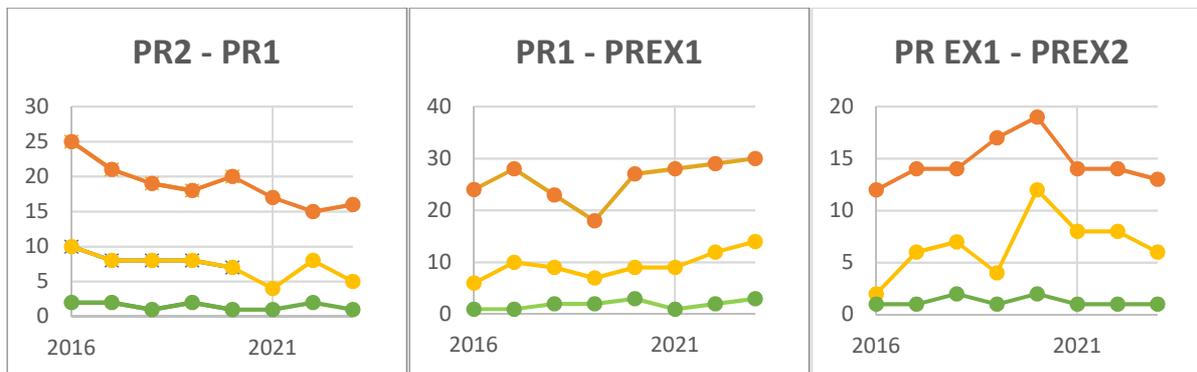
- La section a eu pour la deuxième année de suite une possibilité de promotion pour le passage à la classe exceptionnelle des maîtres de conférences, mais pas de candidats !
- Les femmes de la classe normale des MCF ne sont plus sous représentées dans les candidatures à la promotion à la hors-classe. Notre rapport a peut-être été utile ! Dans les autres catégories il y a tellement peu de femmes promouvables qu'il est difficile de faire des statistiques.
- A l'issue de l'analyse des dossiers et après intégration de la question de la parité de genre dans la discussion, il ressort qu'aucune femme n'a été promue cette année.

2023	population de référence			possibilités 2023	candidatures				F promues
	promouvables	Femmes promouvables	% F promouvables		dossiers reçus	dossiers F reçus	% F candidates	% candidats / promouvables	
MCF CN - HC	49	11	22%	4	10	2	20%	20%	0
MCF HC - EX	4	1	25%	1	0	0		0%	0
PR2 - PR1	16	0	0%	1	5	0	0%	31%	0
PR1 - PREX1	30	4	13%	3	14	1	7%	47%	0
PR EX1 - PREX2	13	2	15%	1	6	1	17%	46%	0
totaux	112	18	16%	10	35	4	11%	31%	0

Bilan chiffré de la campagne 2023

Les graphes ci-dessous représentent depuis 2016 le nombre de promouvables, candidats et promus par le CNU.





Bilan de la mandature :

Ces courbes montrent clairement la stagnation du nombre de maîtres de conférences et la diminution du nombre de nouveaux professeurs.

Sur la durée de la mandature, la section a promu 39 personnes, dont 31% de femmes. Ce chiffre cache des disparités importantes : 20%, 21% pour les passages MCF CN à HC et PR2 à PR1, 50%, 60% pour les passages PR1 à PRXE1 et PREX1 à PREX2. Ces disparités sont le reflet du manque de femmes dans les plus jeunes générations. Elles montrent aussi qu'il n'y a pas de plafond de verre pour les promotions, le problème se situe au niveau du recrutement.

IV. Compte rendu de la session d'avis sur les demandes de primes

La section s'est réunie le 12 septembre 2023 pour rendre son avis sur les demandes de primes.

Pour la deuxième année consécutive, la PEDR est remplacée par la part 3 du RIPEC. La principale différence est que tous les volets du métier, notamment les activités d'enseignement (autrefois absentes de la candidature à la PEDR), sont susceptibles de donner droit à une reconnaissance à travers l'attribution d'une prime. Le choix du motif (enseignement, recherche, responsabilités, ou l'ensemble des trois) d'attribution de la prime individuelle ne relève pas de la personne candidate. Les candidats ont donc déposé des dossiers complets avec toute leur activité professionnelle.

Mais contrairement à l'année 2022, la section ne doit plus attribuer trois avis pour le volet activité scientifique, pour l'investissement pédagogique et pour la prise de responsabilités mais un avis unique synthétisé par une note qui peut prendre les valeurs :

A : Très favorable

B : Favorable

C : Réservé

Cet avis est complété par un jeu de cases à cocher, correspondant aux items suivants :

1° = 1° de l'article L. 123-3 du code de l'éducation (formation...)

2° = 2° de l'article L. 123-3 du code de l'éducation (recherche...)

3° = 3° de l'article L. 123-3 du code de l'éducation : (orientation, promotion sociale et insertion professionnelle)

4° = 4° de l'article L. 123-3 du code de l'éducation (diffusion de la culture humaniste...)

5° = 5° de l'article L. 123-3 du code de l'éducation (espace européen de l'ESR...)

6° = 6° de l'article L. 123-3 du code de l'éducation (coopération internationale)

Article 3, alinéa 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 (Concours apporté à la vie collective des établissements)

Avec la possibilité de cocher toutes les cases en une fois.

La section a reçu 21 demandes émanant du collège A (dont 2 femmes) et 21 demandes du collège B (dont 3 femmes), ce qui reste une fraction faible de la population.

Comme en 2022 il n'y a plus d'inter comparaison à faire pour attribuer les notes.

Les notes attribuées ont été les suivantes :

Note	A	A avec 7 cases cochées	B	C
MCF	18	9	3	0
PR	18	6	2	1

A la date de rédaction de ce rapport, il est trop tôt pour savoir combien de primes ont été effectivement attribuées aux demandeurs par les établissements.

V. Session de suivi de carrière

La section s'est réunie le 25 mai 2023 pour analyser seulement 5 dossiers (4 MCF et 1 PR).

Pour chaque dossier, elle rend deux avis : un destiné à l'établissement et l'autre à l'enseignant-chercheur qui n'est pas visible de l'établissement. La section s'efforce de donner un avis constructif aux collègues.

Le faible nombre de dossiers reçus indique que trop peu de collègues se saisissent de ce dispositif. Ceci est probablement lié à plusieurs facteurs. D'une part, le dépôt de dossier n'est pas obligatoire. D'autre part, l'efficacité du dispositif n'est pas évidente puisqu'il n'y a pas de procédure uniforme au niveau des établissements quant à l'utilisation de l'avis de la section CNU. La section ne reçoit d'ailleurs aucun retour des établissements. Enfin, le fait que certaines sections refusent d'organiser le suivi de carrière n'aide certainement pas à mettre en évidence l'utilité de ce dispositif.

On peut regretter cette situation étant donné les difficultés croissantes que rencontre notre profession à assurer au plus haut niveau d'exigence l'ensemble de ses tâches.

VI. Session promotion par repyramidage

Après avoir examiné un unique dossier en 2022 pour un poste, en 2023 la section n'a eu aucun dossier à examiner faute de poste ouvert.

VII. Autres activités

Les motions adoptées par la section sont recensées sur notre site internet :

<https://cnu34.osug.fr/>

Une seule a été votée en 2023, concernant la baisse des possibilités de promotion pour les maîtres de conférences, en plus de celle déjà mentionnée dans le rapport précédent concernant le RIPEC.

Plusieurs membres de la section ont participé à des comités de visite HCERES. Un représentant de la section participe au travail de prospective de l'INSU sur les questions liées à l'enseignement.

Les membres du bureau participent aux réunions et discussions de la CP-CNU ainsi qu'à un certain nombre de groupes de travail mis en place par la CP-CNU (Ethique, Carrières...). Il faut noter que ces groupes de travail ne se sont pas réunis en 2023.

La section, ou le bureau suivant les cas, doivent aussi effectuer un certain nombre de tâches comme la participation aux commissions d'appel pour la qualification.

La section a maintenu à jour une liste de tous les enseignants-chercheurs 34 qui permet d'établir les statistiques montrées dans la section I.